

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 138/05

EUR 62/012/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES DE TORTURE OU DE MAUVAIS TRAITEMENTS PRISONNIER D'OPINION

OUZBÉKISTAN Saïdjakhon Zaïnabitdinov (h), défenseur des droits humains

Londres, le 25 mai 2005

Selon certaines sources, Saïdjakhon Zaïnabitdinov, un défenseur des droits humains, a été arrêté arbitrairement par des responsables de l'application des lois le 21 mai. Il semble qu'il soit en garde à vue dans la ville d'Andijan, dans l'est de l'Ouzbékistan, et qu'il risque d'être torturé ou soumis à d'autres formes de mauvais traitements. Son arrestation est manifestement liée au fait qu'il a recueilli et diffusé des informations sur des événements survenus pendant une manifestation récemment organisée à Andijan, au cours de laquelle des centaines de personnes ont été tuées. Amnesty International pense que cet homme a été privé de liberté uniquement pour avoir mené des activités légitimes de défense des droits humains, sans avoir recouru à la violence ni prôné son usage ; elle le considère par conséquent comme un prisonnier d'opinion.

Saïdjakhon Zaïnabitdinov est le président d'*Apelliatsia* (Appel), un groupe indépendant de défense des droits fondamentaux dont le siège se trouve à Andijan. Après son arrestation, il aurait été maintenu en détention au secret pendant deux jours avant d'être autorisé à téléphoner à un de ses proches, le 23 mai. Un avocat qui a rendu visite à la famille de Saïdjakhon Zaïnabitdinov ce même jour a confirmé que celui-ci était en garde à vue au Service des affaires intérieures de la région d'Andijan.

Saïdjakhon Zaïnabitdinov a recueilli et communiqué des informations sur des manifestations qui ont dégénéré à Andijan les 12 et 13 mai : des soldats auraient tiré sans discrimination sur la foule, blessant ou tuant de nombreuses personnes, des civils sans armes pour la plupart (voir l'AU 130/05, EUR 62/011/2005 du 19 mai 2005). Des représentants de l'État ont déclaré que 170 personnes avaient été tuées. Toutefois, selon des sources non officielles, le chiffre réel est d'au moins 500 morts. Les médias internationaux ont relayé la version des événements donnée par Saïdjakhon Zaïnabitdinov, très différente de celle des autorités ouzèques.

Le placement de cet homme en garde à vue vient confirmer les craintes d'Amnesty International, qui redoutait que les défenseurs des droits humains ayant signalé un recours à la force manifestement aveugle et excessif de la part de l'armée à Andijan ne soient privés de liberté pour avoir mené une action pacifique et légitime. De toute évidence, cette arrestation vise à dissuader les militants des droits fondamentaux de recueillir et de diffuser des informations concrètes sur l'identité et le nombre des morts.

Saïdjakhon Zaïnabitdinov avait suivi le procès de 23 hommes d'affaires locaux, inculpés en application de plusieurs articles du Code pénal ouzbek en raison de leurs liens avec Akramia, un mouvement islamique local. Ce procès est apparemment à l'origine des manifestations d'Andijan. Les autorités ouzbèkes ont accusé des membres et des sympathisants d'Akramia d'avoir organisé ces manifestations en vue de créer un État islamique en Ouzbékistan. Elles ont également affirmé qu'il existait des liens entre ce mouvement et le *Hizb-ut-Tahrir* (Parti de la libération), un parti d'opposition interdit qu'elles considèrent comme une organisation terroriste. Les 23 hommes nient tout lien avec des groupes islamiques interdits.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en ouzbek, en anglais ou dans votre propre langue) :

– dites-vous préoccupé par la sécurité de Saïdjakhon Zaïnabitdinov et cherchez à obtenir l'assurance qu'il ne sera ni torturé, ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements en détention ;

– dites qu'Amnesty International pense que cet homme a été privé de liberté uniquement pour avoir mené des actions légitimes de défense des droits humains, sans recourir à la violence ni prôner son usage, et que l'organisation le considère par conséquent comme un prisonnier d'opinion ; demandez qu'il soit immédiatement relâché ;

– exhortez les autorités ouzbèkes à veiller à ce que Saïdjakhon Zaïnabidinov soit autorisé à consulter un avocat de son choix, à entrer en contact avec ses proches et à recevoir tous les soins médicaux qui pourraient lui être nécessaires ;

– rappelez aux autorités que les défenseurs des droits humains ont le droit de mener leurs activités sans restriction ni crainte de représailles, comme le proclame la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

APPELS À :

N. B. : L'obtention des lignes de fax peut se révéler difficile. Si un correspondant vous répond, répétez le mot « fax » jusqu'à ce que vous soyez connecté à un télécopieur ; sinon, nous vous conseillons de recourir à la fonction de recomposition automatique du numéro. Il est possible que les télécopieurs soient éteints en dehors des heures de bureau (il faut ajouter cinq heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale).

Président de la République :

Islam A. Karimov
Rezidentsia prezidenta
ul. Uzbekistanskaia, 43
Tashkent 700163
Ouzbékistan

Fax : +998 71 139 53 25

Courriers électroniques : presidents_office@press-service.uz

Formule d'appel : *Dear President Karimov, / Monsieur le Président de la République,*

Ministre de l'Intérieur :

Zakirzhan Almatov
Ministerstvo vnutrennikh del RU
ul. Novruz, 1
Tashkent 700029
Ouzbékistan

Fax : +998 71 133 89 34

Formule d'appel : *Dear Minister Almatov, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Rashidzhon Kodirov
Prokuratura Respubliki Uzbekistan
ul. Gulyamova, 66
700047 g. Tashkent
Ouzbékistan

Fax : +998 711 33 39 17 / 33 73 68

Courriers électroniques : prokuratura@lawyer.com

Formule d'appel : *Dear Procurator General, / Monsieur le Procureur général,*

COPIES À :

Ministre des Affaires étrangères :

Elior Ganiev
Ministerstvo inostrannykh del RU
pl. Mustakillik, 5
Tashkent 700029
Ouzbékistan

Fax : +998 71 139 15 17

Courriers électroniques : letter@mfa.uz ou news@mfa.uz

Formule d'appel : *Dear Minister Ganiev, / Monsieur le Ministre,*

Président du Centre national pour les droits humains :

Akmal Saidov
Natsionalny tsentr po pravam cheloveka
5/3, Mustakillik Maidoni
Tashkent 700029
Ouzbékistan

Fax : +998 71 139 13 56

Courriers électroniques : office@nchr.uz

Formule d'appel : *Dear Senator Saidov, / Monsieur le Sénateur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Ouzbékistan dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 6 JUILLET 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*